

4-5 DÉCEMBRE 2024 – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉMIRAT DE DUBAÏ – BOD/2024/12 DOC 09 – POUR DÉCISION

PLAN STRATÉGIQUE GPE 2030

N.B: Conformément à la Politique de transparence du GPE, les documents ne sont rendus publics qu'après avoir été évalués par l'instance de gouvernance compétente. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les distribuer à leurs groupes constitutifs à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Questions clés à examiner :

- En juin 2024, le Conseil a validé l'approche et le calendrier connexe d'élaboration de la stratégie du plan stratégique GPE 2030. Il a chargé le Secrétariat de mener de nouveaux travaux techniques et des consultations sur les domaines suivants : ce qui fait la spécificité du GPE ; périmètre d'action ; ne laisser personne de côté ; mobiliser les financements ; mobiliser les partenariats et mesurer les résultats et l'impact. Le présent document et les décisions qui y sont associées couvrent le périmètre d'action du GPE 2030 et l'objectif de ne laisser personne de côté.
- Lors de leurs réunions d'octobre 2024, le comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC) et le comité des finances et du risque (FRC) ont convenu de maintenir le périmètre d'action actuel du GPE (12+1) et d'intégrer d'avantage les questions de genre, de changement climatique et d'inclusion. Les membres ont également convenu de continuer à soutenir la participation et la capacité des enseignants à transformer les systèmes éducatifs. Les membres des comités ont soutenu l'idée de porter davantage l'accent sur les programmes d'acquisition de compétences professionnelles, mais ils ont averti qu'il ne fallait pas élargir le périmètre d'action pour y inclure l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) post-secondaires.
- Les membres des deux comités ont recommandé la proposition de renforcer le soutien aux enfants les plus marginalisés, aux systèmes inclusifs et favorisant l'égalité des genres, ainsi qu'à la mesure et à l'utilisation des données sur les résultats de l'apprentissage. Ils ont également convenu de continuer à donner la priorité aux pays à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans le plan stratégique pour l'éducation 2030. Les membres ont décidé de retirer les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) de la formulation de la décision et de poursuivre la réflexion sur cette question lorsque de plus amples détails sur les modalités d'engagement avec les PRITS seront disponibles.

Objectif

1. Il est demandé au Conseil d'administration d'examiner, pour décision, des propositions de deux choix stratégiques pour la stratégie GPE 2030 à savoir **Périmètre d'action** et **Ne laisser personne de côté**. Ces décisions concernent le périmètre et l'ambition du plan stratégique GPE 2030 et fixent l'orientation stratégique du cadre d'octroi de financement et d'apport de ressources.

Décision recommandée

Le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages recommande les décisions suivantes pour examen par le Conseil :

BOD/2024/12-XX – Périmètre d'action de la stratégie GPE 2030 : Le Conseil d'administration détermine que le plan stratégique GPE 2030 devrait :

1. Maintenir un périmètre de douze années d'enseignement primaire et secondaire et au moins une année d'enseignement préscolaire. Il s'agit notamment d'interventions fondées sur des données probantes en faveur de programmes intégrés pour les enfants plus jeunes (3+), dans le cadre de programmes axés sur l'enseignement pré primaire, et programmes d'acquisition de compétences professionnelles pour les jeunes scolarisés dans l'enseignement secondaire ou qui suivent des programmes informels équivalents ou des cours de rattrapage et des programmes d'acquisition de compétences.
2. Continuer d'accroître l'intégration systématique de l'inclusion et de l'égalité des genres dans tous les aspects des travaux du GPE, notamment en se concentrant sur la lutte contre la violence sexiste et sur l'intégration des enfants handicapés et des réfugiés.
3. Renforcer les approches visant à tenir compte du changement climatique dans les systèmes éducatifs et atténuer son effet dans la prestation de services éducatifs, en reconnaissant que cette question est particulièrement essentielle dans les pays touchés par la fragilité ou les conflits avec les conséquences les plus graves pour les plus vulnérables, notamment les enfants réfugiés et les enfants handicapés.
4. Étudier les moyens par lesquels l'engagement du GPE peut renforcer la participation et la capacité des enseignants dans la conception et la mise en œuvre des réformes prioritaires d'un pays, en reconnaissant qu'aucune transformation du système éducatif n'est possible sans une mobilisation active des enseignants, y compris les enseignants handicapés et les enseignants réfugiés.

BOD/2024/12 XX – Ne laisser personne de côté : Le Conseil d'administration détermine ce qui suit :

1. Les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure devraient continuer de bénéficier des mécanismes traditionnels de

financement du GPE (financement pour la transformation du système, financement pour le renforcement des capacités du système) ainsi que des possibilités de financements innovants.

2. Le GPE devrait continuer de renforcer la capacité des pays à repérer, suivre et aider les enfants qui risquent de décrocher et les enfants non scolarisés, notamment en orientant les financements du GPE en faveur des enfants et des jeunes exclus du système d'éducation formel dans certains contextes.
3. Il faudrait favoriser des systèmes éducatifs qui prennent davantage en compte le genre et qui soient plus équitables et plus inclusifs., notamment en adoptant une perspective plus intersectorielle et en encourageant l'équité, l'efficacité et le volume des financements nationaux.
4. Le Secrétariat du GPE devrait étudier les moyens de soutenir, encourager et renforcer la responsabilité au sein du partenariat en vue de mesurer et d'utiliser des données désagrégées sur les résultats d'apprentissage, par sexe, handicap, statut de protection et âge, de façon à améliorer les résultats.

Contexte et vue d'ensemble

1. En juin 2024, le Conseil a validé l'approche et le calendrier connexe d'élaboration de la stratégie du plan stratégique GPE 2030, et a chargé le Secrétariat, de mener, sous la direction du PILC, de nouveaux travaux techniques et des consultations visant à éclairer l'élaboration du plan stratégique, dans des domaines dans lesquels l'élaboration du Plan stratégique GPE 2030 aurait tout à gagner de l'affirmation d'une nouvelle orientation ou de la confirmation des choix actuels ([BOD/2024/06-06](#)). Il s'agit des domaines suivants : 1) ce qui fait la spécificité du GPE ; 2) périmètre d'action ; 3) ne laisser personne de côté ; 4) mobiliser les financements ; 5) mobiliser les partenariats et 6) mesurer les résultats et l'impact
2. En juillet 2024, une enquête a été lancée afin de solliciter des premiers avis sur certaines questions clés liées à ces domaines. Une brève analyse des résultats de l'enquête figure à l'annexe C. On trouvera à l'annexe B des informations sur les consultations en cours et prévues.
3. Il est essentiel à ce stade de prendre une décision sur les deux choix stratégiques **périmètre d'action** et **ne laisser personne de côté** (voir l'annexe A) afin d'orienter les décisions connexes sur le cadre d'octroi de financement et d'apport de ressources.

4. L'annexe B présente en détail les consultations en cours sur le plan stratégique GPE 2030 et les informations les plus récentes sur les choix stratégiques restants. L'annexe C résume les résultats de l'enquête.

Prochaines étapes

5. Après les délibérations du Conseil de décembre 2024, un cadre stratégique sera rédigé, qui tiendra compte de toutes les décisions stratégiques essentielles pour examen du Comité et du Conseil en avril et juin 2025, respectivement.

Annexe A – Contexte des choix stratégiques « périmètre d'action » et « ne laisser personne de côté »

Annexe B – Contexte des consultations et voie à suivre

L'annexe suivante est disponible sur le [Portail de la gouvernance](#) :

Annexe C – Résultats de l'enquête

Annexe A – Contexte des choix stratégiques « périmètre d'action » et « ne laisser personne de côté »

1. **Périmètre d'action** : On entend par périmètre d'action du GPE les domaines au sein d'un système éducatif qui peuvent prétendre aux financements du GPE. Reconnaissant que ce financement ne représente qu'une petite fraction de l'ensemble des financements du secteur de l'éducation, on attend des pays partenaires qu'ils choisissent une question (une réforme prioritaire) qui entre dans le périmètre d'action, autour de laquelle le gouvernement, les partenaires et le GPE aligneront leurs efforts visant à accélérer les réalisations.
2. Le plan stratégique GPE 2025 met l'accent « sur les plus pauvres et les plus marginalisés, en privilégiant au moins une année d'enseignement préscolaire et 12 années d'instruction et de formation. » L'objectif de garder le cap sur le cycle 12+1 années a reçu le soutien de parties prenantes de tous les groupes constitutifs dans l'enquête sur le plan stratégique GPE 2030.
3. Le chômage des jeunes, en particulier parmi les groupes défavorisés, demeure un défi dans de nombreux pays partenaires du GPE. Bien que les programmes formels d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) aient de tout temps donné des résultats insatisfaisants en raison de leur coût élevé et de leur faible taux de placement, il est avéré que les élèves inscrits dans l'enseignement secondaire général peuvent bénéficier d'une formation professionnelle utile sur le marché du travail. Ce dispositif a reçu un fort soutien de pays partenaires, d'organisations de la société civile de pays du Sud, de syndicats d'enseignants, d'organisations de jeunes et d'étudiants et d'établissements universitaires, qui conviennent qu'en fonction du contexte, le GPE devrait privilégier les compétences nécessaires à l'employabilité. Pour que le GPE accroisse ses efforts dans ce domaine, le Secrétariat devra être en mesure de veiller à ce que les programmes de qualité d'acquisition de compétences professionnelles soient fondés sur des données probantes et aient un bon rapport qualité-prix. L'alignement du soutien du GPE dans ce domaine avec l'enseignement secondaire ou son équivalent non formel exclurait les EFTP post secondaires, la formation des adultes et les programmes d'alphabétisation des adultes.
4. Tout porte à croire qu'un investissement dans une éducation de la petite enfance de qualité est un moyen rentable d'améliorer les résultats de

l'éducation futurs et de réduire les lacunes en matière d'apprentissage. Il est proposé que le GPE continue de soutenir l'enseignement préscolaire. Un intérêt accru se manifeste pour élargir l'éducation de la petite enfance à la tranche d'âge de 0 à 3 ans. Ce sous-secteur est encore en évolution et on constate de grandes variations selon les prestataires de services et les politiques et dispositifs de gouvernance. Il est proposé que le GPE traite ces cas avec pragmatisme et permette de soutenir des programmes intégrés pour les enfants plus jeunes uniquement s'ils font partie d'un programme essentiellement axé sur l'enseignement préscolaire.

5. En traitant de priorités transversales, notamment le changement climatique, l'égalité des genres, l'apprentissage en toute sécurité, la nutrition scolaire et les technologies éducatives, on peut accélérer les progrès et renforcer les systèmes éducatifs de qualité. Ces questions demeurent dans le périmètre prévu, en fonction des contextes nationaux. Parmi ces priorités, l'enquête sur le plan stratégique GPE 2030 révèle que l'ensemble des parties prenantes jugent qu'il est essentiel de lier l'éducation au changement climatique et à l'égalité des genres.
6. Le GPE a enregistré des progrès notables dans l'intégration systématique des questions d'égalité des genres puisque près de 80 pour cent des financements en cours portent sur des obstacles liés au genre dans les pays partenaires. En outre, on reconnaît de plus en plus que le changement climatique a des conséquences disproportionnées puisque 1,29 milliard d'enfants en âge scolaire dans le monde sont exposés chaque année à des phénomènes climatiques extrêmes, dont 90 pour cent dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Il est proposé que dans le cadre du GPE 2030, des travaux complémentaires soient réalisés en vue d'intégrer le climat dans l'engagement du GPE, en exploitant les travaux de l'initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat et en tirant les enseignements des progrès réalisés dans l'intégration systématique de l'égalité des genres.
7. Reconnaissant que les enseignants sont au cœur de l'amélioration de l'offre d'éducation, il est proposé que le Secrétariat du GPE étudie davantage par quels moyens le plan stratégique GPE 2030 peut faire participer davantage les enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre des réformes prioritaires d'un pays.

8. **Ne laisser personne de côté** : Le plan stratégique GPE 2025 axait son appui financier et non financier sur les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui enregistrent de mauvais résultats d'apprentissage, comptent un grand nombre d'enfants non scolarisés et présentent de fortes disparités entre filles et garçons, ainsi que les pays touchés par une crise ou la fragilité. Le plan stratégique GPE 2030 est l'occasion de préciser cette orientation.
9. Il est essentiel de comprendre le paysage actuel, dans lequel des facteurs individuels (statut socioéconomique, genre, handicap, ethnicité, etc.) et des facteurs axés sur les lieux (milieu rural/urbain, vulnérabilité climatique, crises/déplacements, etc.) ont des conséquences notables sur les perspectives d'une éducation de qualité. Ces inégalités s'observent au sein des pays indépendamment de leur niveau de revenu. Ainsi, dans les pays à revenu intermédiaire, les enfants les plus pauvres des zones rurales ont sept fois plus de chances de ne pas être scolarisés que les enfants les plus riches.
10. Les inégalités élevées et croissantes dans les pays à revenu intermédiaire ont des conséquences économiques, sociales et politiques défavorables, tant au sein des pays que dans le reste du monde. Les disparités entre les femmes et les hommes se creusent dans de nombreux contextes, et ce sont les pauvres qui subissent le plus les répercussions du changement climatique. L'éducation peut être un vecteur d'égalité dans les sociétés et un moteur de stabilité sociale si une éducation de qualité est accessible à tous, en particulier les plus touchés par l'aggravation des inégalités.
11. En outre, le passage des pays d'une catégorie de revenu à une autre (au cours des vingt dernières années, 33 pays sont passés de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire) a eu un effet sur le rayonnement mondial du GPE, qui comprend aujourd'hui 25 pays à faible revenu (PFR), 51 pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et 16 pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS)¹. En moyenne, 68 pour cent des enfants des pays partenaires du GPE ne sont pas capables de lire ni de comprendre une phrase simple à l'âge de 10 ans (54 pour cent dans les PRITS, 64 pour cent dans les PRITI et 91 pour cent dans les PFR ou les pays fragiles ou touchés par les conflits). On estime que d'ici à 2040, 161 millions

¹ Pays éligibles à de nouvelles subventions dans le cadre du GPE2025 et leur classification économique au 1er juillet 2024.

d'enfants d'âge primaire et secondaire ne seront pas scolarisés, dont 73 millions dans les pays à revenu intermédiaire et 60 millions en situation de fragilité.

12. L'enquête sur le plan stratégique GPE 2030 indique que la majorité des financements du GPE devrait continuer à soutenir les pays à faible revenu, mais également que le GPE devrait envisager une combinaison de financements, d'appui technique/de mobilisation pour les pays à revenu intermédiaire, en se concentrant sur les communautés les plus pauvres
13. Au sein des pays, le manque de données accessibles et exploitables continue d'entraver les efforts visant à repérer et suivre les enfants qui risquent le plus d'être laissés de côté. La plupart des parties prenantes conviennent que le GPE joue un rôle dans l'amélioration des résultats d'apprentissage. Il est proposé que le GPE étudie les moyens de soutenir, encourager et renforcer la responsabilité en vue de mesurer les résultats d'apprentissage à l'aide de ses mécanismes. Une proposition de lier les financements complémentaires aux progrès dans la mesure des résultats d'apprentissage figure dans le document sur les paramètres stratégiques du GPE 2030 (BOD/2024/12 DOC 11).

Annexe B – Contexte des consultations et voie à suivre

1. Le lien vers l'enquête sur le plan stratégique GPE 2030 a été communiqué à tous les partenaires avant la mi-juillet et l'enquête a été clôturée le 11 septembre 2024. Dans le même temps, le Secrétariat a fourni aux partenaires un guide leur permettant de procéder à des consultations en distanciel (ou en présentiel) de façon autonome.
2. Au moins cinq consultations ont été organisées par des partenaires, notamment des représentants de bailleurs de fonds, de la société civile, d'organismes multilatéraux et de fondations. En outre, le Secrétariat a organisé des consultations en présentiel avec des enseignants de 15 pays environ durant le congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation à Buenos Aires à la fin juillet, des consultations en distanciel avec quelque 50 agences de coordination actives début septembre et des consultations en présentiel à des réunions en mai et à la mi-octobre des chargés de liaison des pays partenaires des groupes constitutifs Asie et Pacifique et Europe de l'Est, Moyen-Orient, Afrique du Nord et Asie centrale. Une première consultation avec le groupe constitutif Amérique latine et Caraïbes a eu lieu au début de 2024, et un suivi est prévu en 2025.
3. Le Secrétariat a organisé deux consultations à l'échelle du Partenariat afin d'étudier les premières conclusions de l'enquête et de réagir aux recommandations. La réunion régionale du groupe constitutif Afrique, qui a eu lieu le 21 novembre, était la dernière consultation sur la stratégie du GPE 2030 avant la réunion du Conseil.
4. Il y aura d'autres occasions de mener des consultations sur les décisions restantes relatives au Plan stratégique GPE 2030 au début de 2025.

Ce qui fait la spécificité du GPE et mobiliser les partenariats

5. Les informations reçues en retour sur ces deux choix stratégiques étant étroitement liées, elles sont présentées ensemble.
6. Les résultats de l'enquête sur le plan stratégique GPE 2030 montrent que la spécificité du GPE réside dans son modèle de partenariat et l'accent qu'il met sur l'inclusion dans l'éducation. De plus, les parties prenantes ont souligné qu'il était important que le GPE agisse de façon plus volontariste en renforçant davantage son modèle de partenariat. Il est notamment proposé d'améliorer la capacité des acteurs locaux à participer plus efficacement aux réformes du secteur de l'éducation.

7. Parmi les autres domaines à examiner plus en profondeur, on peut citer les suivants :
- **Fixer des objectifs mesurables** Mesurer l'efficacité des partenariats et renforcer la redevabilité pour aligner le soutien aux réformes prioritaires.
 - **Élargir le partenariat** de façon à inclure les parties prenantes locales et régionales qui apportent de la valeur sans se limiter au rôle des agents partenaires ou des agences de coordination.
 - **Renforcer le partenariat au niveau des pays** afin de défendre les principes d'appropriation des pays et de responsabilité mutuelle et de continuer à soutenir le renforcement de la collaboration et de la coordination sectorielle au niveau des pays et les systématiser. C'est particulièrement fondamental dans les pays fragiles ou touchés par les conflits.
 - **Consolider les liens entre les différents niveaux de partenariats** Élaborer et consolider les mécanismes qui relient les partenariats aux niveaux mondial, régional et national afin d'accroître la transparence, les moyens d'expression et la redevabilité au sein du partenariat.
 - **Créer et/ou consolider les partenariats au sein du secteur de l'éducation et au-delà** Dans le sens du renforcement des partenariats au niveau des pays, prendre les devants en nouant des relations avec des partenaires nouveaux et non exploités qui adhèrent aux principes du GPE de soutenir le programme de transformation de l'éducation. Il s'agit notamment de parties prenantes au sein du secteur de l'éducation (enseignants, jeunes, parents, ministères des Finances et défenseurs de l'égalité des genres) et dans des domaines intersectoriels tels que le changement climatique, l'égalité des genres, l'apprentissage en toute sécurité, la nutrition scolaire et les technologies éducatives.

Contexte

8. Les premiers résultats de l'enquête sur le plan stratégique GPE 2030 révèlent que les partenaires sont conscients de la valeur qu'ils apportent au partenariat. Ils sont également sensibles aux tensions qui apparaissent dans un partenariat divers et multipartite, et attendent du Secrétariat qu'il anticipe en renforçant les partenariats au niveau des pays. Les répondants estiment que le Secrétariat a un rôle clair consistant à veiller à ce que les processus et le dialogue sectoriels demeurent inclusifs, participatifs et fondés sur des données probantes à mesure que les pays accélèrent le rythme de mise en œuvre des réformes prioritaires décrites dans leur pacte de partenariat. Suivre et rendre compte de la réalisation du pacte de partenariat, apprendre et s'adapter en permanence

et concevoir conjointement des solutions sont apparus comme des éléments prioritaires autour desquels les partenaires doivent harmoniser leurs efforts en vue de réaliser les objectifs du pacte.

9. En outre, les résultats de l'enquête mettent en évidence l'importance de s'associer avec des partenaires nouveaux ou sous-exploités au sein du secteur de l'éducation et au-delà. Cette coopération est essentielle pour accroître l'inclusion et favoriser l'apprentissage mutuel, la coordination et la collaboration aux niveaux local et mondial. En intégrant ces voix diverses, en particulier celles peu susceptibles d'être des agents partenaires du GPE, ce dernier peut considérablement renforcer la légitimité et la crédibilité du partenariat dans les pays.
10. Les résultats de l'enquête ont révélé un point fort, à savoir le modèle de partenariat du GPE, qui réunit des partenaires divers dans un cadre commun afin de servir de moteur à la réforme de l'éducation. Aux niveaux régional et mondial, grâce à sa gouvernance fondée sur les groupes constitutifs, le GPE amplifie la voix des pays partenaires dans les dialogues internationaux, et sert de plateforme qu'individuellement, les organisations ne peuvent pas offrir. À l'aide de son modèle opérationnel, le GPE vise à faciliter l'alignement des mesures prises par les partenaires sur les priorités nationales en matière d'éducation, en veillant à ce que les efforts se fassent en collaboration, se renforcent mutuellement, reposent sur des données probantes et soient inclusifs. Tout porte à croire, d'après des évaluations récentes, que le plan stratégique GPE 2025 est en mesure de soutenir un dialogue participatif piloté par les autorités nationales sur la définition des réformes prioritaires, et qu'il est possible de le renforcer davantage à mesure que les pays progressent dans la mise en œuvre des réformes de l'éducation.

Mesurer les résultats et l'impact

11. Le GPE joue un rôle essentiel en aidant les pays partenaires dans leurs efforts en vue d'accélérer les résultats d'apprentissage, favoriser l'égalité des genres et accroître l'inclusion à l'aide de réformes systémiques. Son engagement à aider les pays à obtenir des résultats à long terme sans se limiter aux financements et aux cycles d'allocation de financements est au cœur de sa proposition de valeur. Compte tenu des réactions reçues à la suite de l'enquête et d'autres consultations, le Secrétariat propose d'étudier les domaines suivants :

- **Se concentrer sur les principales réalisations et les principaux domaines de résultats** : Le plan stratégique 2030 devrait démontrer plus clairement sa valeur à trois niveaux de résultats : i) **Résultats de l'éducation au niveau sectoriel** : amélioration des résultats d'apprentissage par exemple, à laquelle le GPE contribue directement ; ii) **Réforme des systèmes éducatifs**, que le GPE facilite, par exemple améliorations stratégiques et institutionnelles en adoptant les réformes prioritaires énoncées dans les pactes de partenariat nationaux ; iii) **Financements du GPE** : Suivre les résultats des financements du GPE, qui comportent souvent des cofinancements, et en tirer profit, de façon à accroître l'impact des travaux du GPE.
- Aux trois niveaux, le GPE privilégiera les principaux domaines de résultats suivants : apprentissage des élèves, égalité des genres et inclusion, enseignants et enseignement, financement national de l'éducation et lutte contre le changement climatique.
- **Adopter un objectif à l'échelle du partenariat pour les rapports sur l'ODD 4.1.1a** : Alors que le cadre de résultats du GPE suit déjà les progrès réalisés par les pays partenaires relatifs à l'ODD 4.1.1², le GPE propose de fixer un objectif à l'échelle du partenariat visant à ce que l'ensemble des pays partenaires communiquent des données sur l'ODD 4.1.1a³ (couvrant aussi bien la lecture que les mathématiques) à l'Institut de statistique de l'UNESCO entre 2025 et 2030. Cette proposition est conforme aux décisions à venir sur l'allocation des financements qui doivent être examinées par le Conseil en décembre 2024, et a reçu le soutien des répondants à l'enquête.
- **Progrès annuels dans le suivi des réformes prioritaires** : Dans le cadre des examens de mi-parcours des pactes de partenariats, les pays partenaires dresseront une brève liste des mesures intermédiaires que les groupes locaux des partenaires de l'éducation suivront (notamment les rôles et responsabilités, le cas échéant). Il est proposé que ce suivi soit réalisé une fois par an et actualisé selon les besoins.
- **Renforcer la mesure et le suivi des résultats** : Le GPE propose de normaliser la mesure et la communication des résultats d'interventions analogues qui bénéficient de l'ensemble des financements du GPE (scolarisation des enfants

²Proportion d'enfants et de jeunes a) en 2^e ou 3^e années de cycle primaire ; b) en fin de cycle primaire ; et c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe.

³Proportion d'enfants en 2^e ou 3^e année d'études qui maîtrisent au moins les normes d'aptitude minimales : i) en lecture, et ii) en mathématiques, par sexe.

non scolarisés, égalité des genres, etc.) afin d'améliorer l'agrégation des résultats. En outre, disposer d'une mesure légère mais standardisée des programmes cofinancés, mise à profit grâce aux mécanismes de financements innovants du GPE, permettrait également à ce dernier de rassembler les résultats et d'en rendre compte de façon plus complète à toutes les parties prenantes.

Contexte

12. Entre 2019 et 2023, seuls 30 des 88 pays partenaires du GPE ont communiqué à l'Institut de statistique de l'UNESCO⁴ des données sur la lecture, et 29 sur les mathématiques, soit dans les petites classes, soit à la fin de l'enseignement primaire. Ce manque de données régulières de grande qualité a sensiblement restreint la capacité du secteur, ainsi que du GPE, à évaluer les progrès réalisés dans les résultats d'apprentissage des élèves. Bien que les données soient limitées, le fait que les niveaux d'instruction demeurent gravement faibles dans de nombreux pays partenaires fait l'objet d'un vaste consensus. C'est pourquoi il est nécessaire de se concentrer davantage sur les résultats d'apprentissage au niveau sectoriel.
13. Outre les défis que posent les données sur les résultats d'apprentissage, on manque également d'éléments d'information sur la mise en œuvre des réformes systémiques qui sont essentielles pour améliorer les résultats de l'éducation. Les répondants à l'enquête sont favorables à ce que la mise en œuvre et les résultats des réformes du système soient mesurés. En outre, le GPE pourrait continuer de renforcer les systèmes de données et la capacité d'analyse dans les pays partenaires.
14. Pour faire face à ce manque de données et d'éléments d'information, le GPE a accompli des progrès importants dans le suivi des financements depuis 2021. L'introduction de modèles de rapports sur l'état d'avancement des financements et leurs résultats, ainsi que la classification des interventions pour définir clairement les domaines soutenus par les financements du GPE, ont amélioré la capacité à suivre les résultats et à en rendre compte. De plus, les examens périodiques des financements achevés font désormais la synthèse des résultats, et indiquent notamment le nombre d'enfants bénéficiant de ces interventions, ce qui donne un éclairage utile sur l'impact des efforts du GPE et aide à comprendre de façon plus complète les progrès en matière d'éducation.

⁴ En août 2024.

Mobiliser les financements

15. Les considérations stratégiques relatives à l'utilisation accrue des ressources financières du GPE afin d'obtenir et de mobiliser des financements supplémentaires pour l'éducation ont été analysées à la réunion du Conseil de juin 2024 Board ([BOD/2024/06-07](#)), et éclairées par des consultations et des recherches approfondies avec le Boston Consulting Group. Le Conseil a approuvé les étapes suivantes afin que le Secrétariat poursuivre l'analyse et propose différents instruments susceptibles d'être adoptés pour la période de financement 2026-2030. Ces travaux sont en cours et l'analyse technique doit être présentée au FRC et au PILC en avril 2025 et au Conseil en juin 2025. Cette analyse consistera non seulement en un examen approfondi de toutes les options possibles, mais contiendra également les réactions des groupes constitutifs du Conseil recueillies lors des consultations réalisées entre décembre 2024 et juin 2025.